

La dette, ce n'est pas celle des travailleurs !

Les annonces faites durant l'été par François Bayrou concernant le futur budget et la réduction du déficit de l'État avaient suscité un tollé et provoqué des appels à manifester le 10 puis le 18 septembre au point que, sans attendre le 10 septembre, François Bayrou demandait un vote de confiance à l'Assemblée nationale ; ce vote se traduisit, comme cela était prévisible, par la démission du Premier ministre. Aussitôt Macron désigna S. Lecornu pour constituer un nouveau gouvernement et faire passer un budget qui préserve l'essentiel du projet de Bayrou : un budget d'austérité visant à réduire le niveau du déficit budgétaire.

C'est ainsi qu'au cœur du débat public se sont développées, contre cette politique, un certain nombre de critiques et l'exigence d'un « autre budget », accompagnée de propositions diverses, dont celle d'une taxe dite taxe Zucman destinée à faire payer « les ultra-riches ».

Ces critiques et propositions, formulées avec quelques nuances ou différences par les directions syndicales et politiques se réclamant de la défense des salariés, sont en particulier rassemblées dans un document publié par Attac sous le titre « *Un autre budget est vital* »¹. Une tribune publiée par cinq économistes, titrée « *un État ne rembourse jamais sa dette* »² va dans le même sens.

Puis le projet annoncé par Lecornu, s'inscrivant dans la continuité de ce celui de Bayrou, a relancé ces critiques et conduit à de nouvelles manifestations le 2 octobre.

Mais ces critiques et propositions ne sont pas exemptes elles-mêmes de faiblesses.

Le projet initial de Bayrou

Présenté, le 15 juillet 2025, par F. Bayrou, ce plan pluriannuel destiné à rééquilibrer les comptes publics fixe un objectif : réaliser 43,8 milliards d'économies et ramener le déficit à 4,6 % du PIB en 2026. C'est déjà énorme. L'objectif est ensuite de réduire ce déficit à 4,1 % en 2027, 3,4 % en 2028 pour viser 2,8 % en 2029.

Pour cet objectif une avalanche de mesures sont annoncées. Rappelons en particulier :

- Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite, soit la suppression de plus de 3 000 postes de fonctionnaires en 2026,
- Une « année blanche » pour 2026, ce qui implique le blocage des prestations, barèmes et retraites, sans que soit prise en compte l'inflation : une baisse du pouvoir d'achat à laquelle s'ajoute une hausse des impôts. Et, pour les retraités, une suppression de l'abattement de 10% dans le calcul de l'impôt.
- La suppression de deux jours fériés, c'est-à-dire l'instauration de deux journées de travail supplémentaires non payées.
- 5 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de santé (le gouvernement confondant allègrement le budget de l'État et celui de la Sécurité sociale).

« La France court à l'accident »

Le 25 août, François Bayrou annonce qu'il engagera la responsabilité du gouvernement le 8 septembre lors d'une session extraordinaire au Parlement, avec l'objectif « *de poser la question centrale* », celle de la dette.

« *La France court à l'accident si elle ne prend pas de décisions courageuses* » pour sa situation budgétaire. Sur les deux dernières décennies, la dette publique s'est accrue de 2 000 milliards d'euros. « *Les annuités que nous*

¹ <https://france.attac.org/se-mobiliser/un-autre-budget-est-vital/article/un-autre-budget-est-vital-l-argumentaire-d-attac>

² https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/08/31/un-etat-ne-rembourse-jamais-sa-dette-il-ne-paie-que-la-charge-de-la-dette_6637648_3232.html

devons rembourser vont être plus lourdes que le budget de l'Éducation nationale ou encore que le budget des armées ».

Face à ce projet, la première réaction est de considérer que François Bayrou « *a dramatisé la situation de la dette publique* », juge ainsi le document d'Attac. Une tribune publiée dans **Le Monde** par cinq économistes (J.M. Harribey, P. Khalfa, C. Marty, D. Pilihon, J. Rigaudiat) va dans le même sens : « *tentative de dramatisation, discours apocalyptiques, prétendu danger...* ».

Bayrou dramatise effectivement, volontairement : « *Depuis 20 ans, chaque heure de chaque jour et de chaque nuit a augmenté la dette de 12 millions d'euros supplémentaires. La dépendance à la dette est devenue chronique* ».

Pour Attac, ce type de discours « *est fait pour nous tétaniser* », ce contre quoi il oppose plusieurs arguments.

Le premier argument consiste pour Attac à dire que l'État ne rembourse pas sa dette, mais se contente de payer les intérêts. Si donc cette dette n'est jamais remboursée, pourquoi faudrait-il s'inquiéter en effet ?

Attac écrit ainsi : « *chaque mois l'État emprunte non pas pour rembourser sa dette, mais pour payer les intérêts, c'est ce qui s'appelle faire rouler sa dette* ». La tribune du **Monde** prend, quant à elle, directement cette affirmation comme titre : « *Un État ne rembourse jamais sa dette il ne paie que la charge de la dette* » et l'explique de la même manière « *lorsqu'un titre de la dette publique arrive à échéance, l'État emprunte de nouveau pour la rembourser : il fait « rouler » la dette* ».

Roulez donc ! Il n'y a rien à voir....

Sauf que dans la réalité, l'affirmation selon laquelle l'État ne rembourse jamais sa dette est fausse : chaque mois, des titres de dette arrivés à échéance doivent être remboursés, et ils sont bel et bien remboursés. Mais pour pouvoir le faire, il doit de nouveau emprunter, à des taux qui peuvent être différents.

Et là, ce sont les détenteurs de capitaux qui font la loi : en fonction des disponibilités des capitaux se trouvant sur le marché, des demandes d'emprunts formulées par les autres États, chaque prêteur potentiel arbitre entre les différents États, plus ou moins fiables, entre les taux et les durées, entre l'achat d'actions et l'achat de bons du Trésor... ce qui détermine les taux que doit promettre l'État emprunteur. Ainsi, en septembre, les obligations françaises à dix ans offraient entre 3,42% et 3,5%.

Car la dette n'est pas un magma indifférencié, une pâtée malaxée que l'on ferait rouler. Ce qui doit être remboursé chaque mois, ce sont des obligations précises qui avaient été émises à des dates différentes et avec des intérêts différents, selon les rapports de forces variables entre emprunteurs et détenteurs de capitaux. Pour cela, l'État emprunteur doit trouver la moins mauvaise solution, arbitrer entre durées diverses, les durées longues permettant d'éloigner les remboursements mais plus coûteuses que les courtes.

Dans ce marchandage permanent, les actions disponibles en Bourse, sur le moyen terme, sont réputées plus avantageuses que les titres d'État. Mais ces derniers sont jugés plus sûr, plus fiables que les actions, et facilement vendables en cas de besoin de trésorerie. Warren Buffett conseille ainsi, le 25 février 2025, de placer 90% en Bourse et le reste en obligations : « *les actions continueront d'offrir des rendements supérieurs à long terme aux obligations ou aux liquidités. Investissez les 10 % restants dans des obligations d'État à court terme, comme les bons du Trésor américain. Cela garantit la liquidité (votre*



capacité à acheter ou vendre avec une relative facilité) tout en réduisant votre risque global en cas de baisse des marchés. ».

La concurrence est donc féroce. Mais les détenteurs de capitaux doivent trouver où placer leurs capitaux.

Prêter à un État semble donc raisonnable... D'autant qu'un deuxième argument est alors avancé par Attac.

« L'État est immortel » !

Cet argument consiste à affirmer que le remboursement est sécurisé puisque « *l'État est immortel !* ». C'est là une grosse bêtise (que la tribune des 5 économistes se garde d'ailleurs bien de reprendre à son compte). Certes, un État a une grande probabilité de vivre plus longtemps qu'un particulier ou qu'une entreprise. Mais tout État est mortel. Attac a-t-il oublié ce que sont devenus les empires Ottoman, ou Austro-hongrois ? A-t-il oublié que la Pologne avait été rayée de la carte durant tout le XIX^e siècle ? Et, plus proche de nous, que l'État de Tchécoslovaquie a disparu à la fin du XX^e siècle, de même que celui de Yougoslavie ?

Et sur 10 ans ou trente ans, (échéances de nombre d'obligations), l'Histoire des États n'est pas écrite d'avance.

Aussi pérenne semble un État, aucun d'eux n'est à l'abri d'une crise majeure ou d'une révolution qui mette à bas les garanties promises par l'emprunteur. Si Attac l'a oublié, et d'autres avec elle, nombre de banquiers versent encore une larme quand ils se rappellent comment les emprunts russes furent répudiés lorsque l'État du tsar fut balayé par la révolution d'Octobre... Or les banquiers ont une longue mémoire quand il s'agit d'évaluer la solidité d'un État et la fiabilité d'une signature.

« Roule galette »... pour les syndicats aussi

Les syndicats reprennent à leur compte l'image de la dette qui « roule » sans fin et que l'on ne rembourse jamais : c'est ce que fait « **Pour** », la revue de la FSU (septembre 2025), faisant siens les propos de Alban Pellegris, un « économiste atterré » : l'État « n'étant pas mortel, peut ainsi faire rouler en repoussant indéfiniment son remboursement et n'en payer que les intérêts ».

La CGT dit la même chose : « Comme l'État réemprunte pour rembourser ses dettes, seuls les coûts des intérêts impactent son budget » (fiche, 18 février 2025)

« L'État fait "rouler sa dette" – cela signifie qu'il réemprunte pour rembourser ses emprunts qui arrivent à échéance. Ainsi, le seul coût de la dette pour l'État, c'est les intérêts qu'il paie ». (fiche, 19 mai 2021)

« L'État, lui, ne meurt pas : il peut réemprunter indéfiniment » (Note CGT du 30 septembre 2025).

« Bonne dette » et « mauvaise dette »

Un troisième argument est repris en boucle par tous ceux qui relativisent le fardeau de la dette, c'est l'idée selon laquelle, pour une part au moins, cette dette pourrait être bénéfique. Attac assène ainsi « *la dette a servi à financer des investissements publics dont bénéficieront les générations futures* ». Et de préciser : « *En face de cette dette, il y a un patrimoine (...). Par exemple, nos enfants n'auront pas à construire l'hôpital dans lequel il seront soignés ou l'école dans laquelle ils apprendront à lire* ».

La tribune du club des 5 économistes reprend cet argument à son compte : « *surtout, l'emprunt, donc la dette, permet l'investissement et la constitution d'un patrimoine collectif – des hôpitaux, des écoles, etc. –, dont la valeur est bien supérieure à celle de la dette. Ce ne sont pas « nos enfants » qui auront à payer, mais ce sont bien eux qui bénéficieront des services que permet de procurer ce patrimoine* ». Et cette tribune, imaginant la création d'un pôle bancaire public, rêve déjà que ce pôle pourra « *permettre aux investissements sociaux et écologiques décidés démocratiquement de trouver dans l'épargne populaire une contrepartie utile* ».

Ce qui sous-tend ce discours, c'est l'idée qu'il existerait une « bonne dette » qui s'opposerait à la mauvaise : comme si il pouvait y avoir une « bonne » dette !

Cela rejoint les propositions de Éric Toussaint écrivant le 11 février 2022 : « *La dette publique pourrait être utilisée pour financer d'ambitieux programmes de transition écologique (...), l'endettement public n'est pas une chose mauvaise en soi s'il est conçu d'une manière radicalement différente du système actuel* ».

Cette affirmation est pour le moins biaisée : d'abord parce qu'un investissement – aussi « utile » soit-il – coûte beaucoup plus cher s'il est financé par la dette. Ainsi, le futur hôpital d'Auch (358 lits et 88 chambres en ambulatoire) coûtera environ 300 millions. S'il est payé par la dette avec des obligations à 10 ans, et un taux de 3,55% en septembre 2025, il coûtera plus de 400 millions. Et si cette dette n'est pas remboursée à échéance, il faudra payer chaque année suivante plus de 10 millions d'intérêts. Voire davantage si les taux d'intérêt sont plus élevés.

Ce n'est là qu'un aspect du problème. En effet, tout investissement immobilier (utile ou non), toute infrastructure, nécessite un entretien et n'est pas de toute façon éternel. Deux exemples récents en témoignent.

Les ponts, indispensables pour une circulation des biens et des personnes, sont incontestablement des investissements « utiles ». Encore faut-il qu'ils soient entretenus. Et leur durée de vie est de toute façon limitée. Aux États-Unis, on décompte 617 000 ponts. Mais 42% ont plus de 50 ans, 10% sont en mauvais et jugés dangereux, s'écroulant parfois. Les sommes nécessaires à leur entretien et réfection sont colossales.

C'est le même problème si l'on prend l'exemple des piscines publiques en France : il ne suffit pas de bâtir. Pour 3700 bassins, la moitié a plus de 30 ans, dont 700 construits dans les années 60 sont détériorés, et peuvent être dangereux. Mais les réhabiliter ruine les communes.

Ainsi, à Avignon, la quasi reconstruction de l'une des 5 piscines a coûté 4,5 millions d'euros. À Haubourdin (Nord) il faudrait 10 millions, que la ville n'a pas.

Ce sont donc désormais des dizaines de piscines qui sont fermées dans le pays, alors que l'apprentissage de la nage fait partie des programmes scolaires.

Ces quelques exemples montrent les limites des discours sur les investissements pour l'avenir. Au bout de 30 ans, ou de 50 ans, un investissement peut être « mort » alors même que l'emprunt continuera de rouler. Il faudra payer indéfiniment pour des infrastructures qui un jour n'existeront plus. Il faut donc dire clairement qu'il n'y a pas de dette légitime, utile. Toute dette porteuse d'intérêt signifie un coût supplémentaire pour la collectivité, et un gain pour le rentier. Si un investissement est socialement utile, l'État devrait pouvoir le financer sans recourir à l'emprunt avec intérêt.

Dans le cadre du capitalisme, d'une société fondée sur la propriété privée des moyens de production, la dette de l'État accompagnée d'un intérêt permet le financement d'une couche de rentiers qui se fait au détriment d'investissements indispensables : les 100 millions nécessaires à payer les intérêts de l'emprunt pour financer l'hôpital d'Auch, ce seront 100 millions de moins pour des crèches, des piscines ou des écoles de musique...

C'est donc une simplification abusive d'affirmer que « *l'emprunt, donc la dette, permet l'investissement et la constitution d'un patrimoine collectif – des hôpitaux, des écoles, etc. -, dont la valeur est bien supérieure à celle de la dette* » et que nos enfants « *bénéficieront des services que permet de procurer ce patrimoine* ».

De l'art d'escamoter une menace

Le document d'Attac est néanmoins obligé d'admettre que le paiement des intérêts de la dette « *représente une part non négligeable des dépenses publiques* ». Mais il considère que cela ne pose pas problème.

De fait, il y a différentes manières d'apprécier la charge de la dette : le plus « simple » est de mesurer le montant qui doit être déboursé chaque année pour payer les intérêts.

Mais on peut – c'est légitime – tenir compte de l'évolution du PIB : si le PIB progresse sensiblement, le fardeau devient relativement moins lourd à porter. C'est ce que fait Attac en indiquant que, rapportée au

PIB la charge d'intérêts (2%) est moindre que dans les années 1990 (3%) mais en légère hausse depuis le Covid.

On peut aussi jauger la place qu'occupe la charge de la dette dans le budget, et écrire comme Attac : « *quand on regarde sur deux siècles, la part des dépenses publiques consacrées au paiement de la dette n'a jamais été aussi faible* ».

« *On voit bien que cela n'a rien d'insupportable* » conclut alors Attac en s'appuyant sur un article d'**Alternatives économiques** d'août 2025.

C'est là son quatrième argument.

Petit problème : cet article d'**Alternatives éco** ne dit pas exactement la même chose.

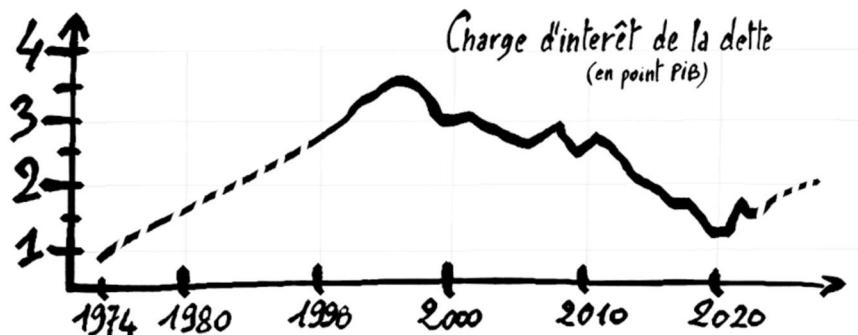
Il observe en particulier « *la forte pente de l'accroissement de la dette depuis la fin des années 1970* » et « *Surtout, si l'on fait exception des périodes de conflit, notre niveau actuel d'endettement est proche des plus hauts historiques* ».

En ce qui concerne le rapport entre le coût annuel de la dette et le budget, **Alter Eco** écrit certes que « *La bonne nouvelle se trouve du côté du poids du service de la dette, mesuré par la part des dépenses publiques consacrée au paiement des intérêts, qui apparaît aujourd'hui particulièrement faible* », mais il tempère aussitôt cet optimisme en expliquant le « pourquoi » de cette « bonne nouvelle ». Il précise en effet - ce que ne fait pas Attac - que si la part du budget consacrée avant-guerre à la charge de la dette est plus élevée, cela tient « *en partie au fait que, avec très peu de protection sociale, les dépenses publiques totales étaient faibles* ».

Cette explication est juste. On rappellera que, entre 1872 et 1914, le budget de l'État « pèse » seulement entre 9 et 13 % du revenu national.

Entre 1914 et 1938, le poids du budget de l'État est plus élevé, évoluant entre 12 et 24% du revenu national. Entre 1938 et 1970, il se situe dans une fourchette comprise entre 22 et 36% du PIB.

Depuis, le poids du budget d'État s'est encore accru, et les « dépenses publiques » davantage encore, estimées en 2023 à 51,4 % ou à 57 % du PIB selon la méthode de calcul retenue, et la confusion étant organisée en agrégant notamment Sécurité sociale et budget de l'État. (Les prélèvements obligatoires sont estimés entre 42 et 45% du PIB, soit 1250 milliards en 2024, et les crédits d'impôt sont souvent comptés comme « dépense publique »).



Aujourd'hui, la charge de la dette est estimée, selon la banque de France, à 55 milliards d'euros en 2025 et à 9,6 % du budget de l'État.

De fait, en 2011, cette charge devient, pour la première fois de l'histoire, le premier poste du budget.

À ce niveau-là, toute élévation des taux d'intérêt est une menace réelle pouvant conduire à une défaillance de l'État. Notons au passage que l'article d'**Alternative Eco** sur lequel s'appuie Attac se termine par la

nécessité de ralentir désormais la « *progression* » de la dette « *en diminuant le déficit budgétaire* », et par le souhait d'une meilleure collaboration de classe sur cette question !

L'article écrit en effet : « *Cette période d'austérité serait mieux acceptée si le gouvernement arrivait à bâtir un consensus autour d'un effort partagé par tous* »....

« S'endetter ne coûte rien » ?

Certains économistes vont plus loin encore pour nier la charge de la dette : « **s'endetter ne coûte rien à l'État** », écrit ainsi un « économiste atterré », Alain Pellegris, affirmation qui sert de titre à un article de la revue *Pour* de septembre 2025 publiée par la FSU.

Ce propos est ainsi justifié : « Le taux d'intérêt de la dette étant en moyenne équivalent à celui de l'inflation, le taux réel payé par l'État devient nul. S'endetter ne lui coûte donc rien ».

Cette affirmation est tellement générale qu'elle en devient fausse. D'abord parce que les taux d'emprunts varient selon la maturité de l'obligation : avec une échéance à 18 mois, le taux est différent du taux des OAT (Obligations assimilables du Trésor) à dix ans.

Ensuite, parce que l'inflation varie sans cesse... Et le taux d'intérêt avec lequel l'obligation est émise varie également, sans même parler ici des obligations dont le taux est indexé sur celui de l'inflation.

Pour la **décennie 2000**, on a en moyenne une inflation annuelle de 1,7 %.

Pour cette même décennie 2000, le taux moyen pour les obligations à 10 ans (l'obligation la plus représentative) est d'environ 3,9 à 4 %. Le taux réel (l'inflation étant déduite du taux d'intérêt nominal) est donc loin d'être « nul » ou « équivalent » puisqu'il est en moyenne de 2,2 % pour cette décennie.

De 2010 à 2014, l'inflation moyenne décroît un peu, à 1,4 % tandis que les taux à 10 ans baissent un peu plus, autour de 2,2 %. Le taux réel est donc sensiblement plus bas, à 0,8 %.

Ce mouvement s'accélère **de 2015 à 2019**, avec une inflation moyenne de 0,80 à 0,85 % et des obligations à 10 ans à 0,5 % environ. Le taux réel est donc négatif, de 3 à 4 dixièmes de points. C'est un fait inhabituel, dû aux mesures exceptionnelles prises par la BCE.

Cela ne dure pas : **de 2020 à 2024**, l'inflation moyenne remonte à 2,9 % et les OAT à 10 ans à environ 1,5 % ou 1,6 %. Le taux réel est donc de 1,4.

L'année 2025 poursuit cette phase : on va vers 0,8 % d'inflation avec des OAT de 10 ans à 3,5 % soit un taux réel supérieur à 2,5 %.

Sur les 25 dernières années (2000 à 2025), le taux moyen réel oscille ainsi autour de 1,30 %.

Ce dernier taux peut sembler modeste, mais appliqué à la totalité de la dette, cela représente une quarantaine de milliards. Or, circonstance aggravante, c'est une masse d'obligations émises à partir de 2015 à taux quasi nul qui arrive désormais à échéance, et dont le remboursement implique de nouvelles émissions aux taux actuels : 3,5 % ou davantage dans les mois à venir. Rappelons que dans les années 1980, le taux réel était de 5,5 %.

La bourgeoisie française a donc quelques raisons de s'inquiéter.

Sous la menace d'une hausse des taux d'intérêt

Certes, le document d'Attac reconnaît que les taux d'intérêt « *ont augmenté ces derniers mois* ». Mais ce serait d'abord la faute à la « *remontée des taux d'intérêt pratiqués par la BCE* ».

Cette explication est boiteuse : si les taux directeurs de la BCE ont une incidence sur les emprunts à court terme, ils jouent moins sur les emprunts à dix ans (les plus usités) et surtout s'appliquent de la même manière pour tous les pays de la zone euro, pour toutes les banques de cette zone. Or, les marchés exigent de ces

mêmes États des taux qui diffèrent, parfois de manière importante. Et la France n'est pas la mieux placée : en témoigne le spread des taux (l'écart ou le différentiel entre deux taux) avec l'Allemagne, estimé en septembre à 0,85 %, l'Allemagne ayant la meilleure signature pour les taux à 10 ans (à 2,72 % fin septembre) alors que l'État français doit payer 3,5 %. Certes, l'Italie fait pire, avec un spread avec l'Allemagne à 0,95 %, mais la Grèce fait quasi pareil, à 0,87 %, et l'Espagne fait mieux, le spread étant à 0,82 %.

Avec la même monnaie, la même banque centrale, les mêmes taux directeurs, la différence est donc sensible, et se traduit par un coût différent de la dette. Avec une charge de la dette estimée à 55 milliards en 2025, on peut considérer que le quart est imputable au spread ; si la France empruntait au même taux que l'Allemagne elle paierait 13 à 14 milliards de moins. C'est là l'expression chiffrée des faiblesses du capitalisme français. On comprend que la bourgeoisie française devienne nerveuse de devoir payer ce supplément face à l'Allemagne alors que la concurrence s'exacerbe entre les impérialismes...

Une autre raison donnée par Attac à la hausse des taux est celle de l'instabilité politique (dissolution de l'Assemblée, démission du gouvernement...). Cela n'est pas faux, et la résistance de la classe ouvrière, face à une bourgeoisie qui est à l'offensive, y contribue un peu. De cette résistance, bien qu'entravée, on ne va pas se plaindre, quelque soient les conséquences sur la dette !

Mais à l'étape actuelle, si la France peut sans difficulté majeure emprunter pour sa dette, quitte à payer plus que l'Allemagne, c'est d'abord pour une autre raison, qui est que la situation est encore pire ailleurs, en particulier sur le plan de la qualité de la signature, de sa fiabilité. Or, à l'échelle mondiale, une masse gigantesque de capitaux cherche des placements qui paraissent sécurisés, la solidité de la monnaie dans laquelle sont émises les obligations d'État étant un autre facteur décisif. Ce qui fait par exemple que les emprunts des États-Unis soient à taux plus élevés qu'en France ou en Italie : soit 4,2 % fin septembre 2025.

Reste à voir qui doit payer cette dette (si on tient vraiment à la payer... ou si on veut en limiter la croissance). Cela implique de rappeler au profit de qui et pourquoi a été construite cette pyramide de dettes.



D'où vient la dette, pourquoi la dette ?

Cette dette équivalait à 20 % du PIB dans les années 80, à 60 % au début des années 2000, à 100 % en 2017-2018 à l'arrivée de Macron, et désormais à plus de 113 %, pour un montant de 3450 milliards d'euros.

Cette dette correspond pour la bourgeoisie à une quadruple nécessité.

Première nécessité : faire face à des « accidents » historiques : le Covid en 2020, les faillites bancaires en 2008. Les guerres entrent dans ce cadre. Cela se traduit par des hausses de dépenses et de réductions d'impôt mettant le budget en déficit.

Le cas de l'Irlande en 2008-2010 est illustratif. La dette très élevée des banques a été transformée en dette publique, pour sauver trois principales banques. Début 2010, l'État irlandais avait dépensé 50 milliards d'euros pour cela, soit l'équivalent de 30 % du PIB.

Corrélativement, le déficit budgétaire irlandais explosait, passant de 2,9 % d'excédent en 2006 à un déficit de 32 % en 2010. Ce sauvetage des banques a imposé des coupes sombres dans le budget. Entre 2008 et 2014, ces coupes - baisse des salaires des fonctionnaires, réduction des allocations familiales, amputation des prestations sociales, etc. - ont atteint 30 milliards d'euros, soit près de 20 % du produit intérieur brut (PIB) irlandais.

En France, le niveau de l'endettement était déjà très élevé avant d'exploser lors du sauvetage des banques et des entreprises par Sarkozy en 2008. Fin 2009, la dette publique française représentait 68 % du PIB.

Deuxième nécessité : faire face à la classe ouvrière quand celle-ci est à l'offensive : pour la bourgeoisie, mieux vaut quelques budgets en déficit plutôt que de laisser croître la menace de grèves et d'insurrection. En Italie comme en France, la bourgeoisie dut ainsi faire de réelles concessions à la classe ouvrière, quitte à se rattraper plus tard. C'est dans de telles situations que furent par exemple instaurés les premiers congés payés.

Troisième nécessité : faire face à la concurrence internationale, aux rivalités inter-impérialistes, nécessitant des investissements massifs pris en charge par l'État (recherche sous de Gaulle, énergie, infrastructures de transport et télécommunications, etc.) et la réduction du « coût du travail » (exonérations de cotisations sociales compensées par le budget de l'État). À cela s'ajoutent (le document d'Attac a raison de le rappeler assez largement) les baisses d'impôts qui ont bénéficié aux plus riches et aux grandes entreprises, en particulier la baisse du taux d'impôt sur les sociétés, la suppression de l'ISF, le CICE, etc.

En clair, préserver les profits.

Mais il est regrettable que le document d'Attac fasse un paquet cadeau du budget de l'État (financé par l'impôt) avec celui de la Sécurité sociale financée originellement (et pour une grande part encore aujourd'hui) par la cotisation sociale, ce qu'il fait en reprenant à son compte les chiffres de l'INSEE qui indiquent : « *entre 2017 et 2024, les recettes publiques sont passées de 54,3 % du PIB à 51,4 %* ».

Comment prétendre défendre la Sécurité sociale si l'on commence par éliminer ce qui en est son fondement, alors même que le gouvernement fiscalise de manière croissante les ressources de la Sécurité sociale et parle, lui aussi, de « déficits publics ». Bayrou dit ainsi : « *nous sommes devenus accrocs à la dépense publique* » ; notion qu'Attac reprend cela sans ciller à plusieurs reprises.

De même, la critique faite du projet de « *TVA sociale* » est-elle à côté de la plaque : non, ce n'est pas tant parce que la TVA sociale est, comme toute TVA, « *l'impôt le plus injuste* » - frappant proportionnellement davantage les pauvres que les riches qu'il faut ici la critiquer, mais c'est avant tout parce que c'est un impôt et non une cotisation sociale. Notons d'ailleurs que, sur ce plan, on ne peut raisonner pour les cotisations sociales comme pour l'impôt : les cotisations sont d'abord proportionnelles aux salaires, voire plafonnées (avant que les exonérations ne viennent modifier cette règle), les revenus n'étant plus pris en compte au-delà d'un plafond de 3 925 euros mensuels.

Une quatrième raison rend indispensable le plein développement d'une dette d'Etat : assurer la formation et le développement d'une couche de rentiers pour qui les dettes d'Etat sont une bénédiction. En confiant leurs capitaux à l'Etat, les rentiers obtiennent une protection à nulle autre pareille (par l'appareil régaliens et par la capacité de l'Etat à lever l'impôt pour payer les intérêts), les obligations étant moins profitables en général que des actions mais ô combien plus reposantes ! Avec la rente d'Etat, « les soucis, les soupçons, les alarmes vaines »... prennent fin pour le rentier.

« étant tout cousu d'or »,
il « Chantait peu,
dormait moins encor.
C'était un homme de finance »

« Le savetier et le financier »
La Fontaine)

Mais cela renforce une contradiction inhérente au capitalisme actuel : la domination du capital porteur d'intérêt sur le capital industriel, la financiarisation croissante de l'activité économique, se traduit par un prélèvement sans cesse accru – au bénéfice de ce capital parasitaire - sur l'ensemble des profits.

Ce qui pousse mécaniquement les secteurs traditionnels du capital à réclamer davantage d'aide au nom de la préservation de l'industrie. D'où de nouvelles aides, de nouvelles exonérations, et donc des déficits accrus dont profitent les rentiers. C'est une machine infernale que les plus lucides représentants de la bourgeoisie cherchent en vain à freiner. C'est à cette contradiction que s'est heurté Bayrou.

L'objectif de Macron et des siens est, fondamentalement, de tenter de surmonter une contradiction qui ne peut être surmontée : d'un côté, limiter le poids des intérêts de la dette qui entrave la bourgeoisie française

dans la concurrence mondiale, entrave le développement de son économie d'armement,... et de l'autre poursuivre une politique budgétaire largement déficitaire avec l'espoir vain qu'un tel budget – trop ambitieux pour un impérialisme dont la place régresse à l'échelle mondiale – lui permettra de préserver son rang.

Pour le dire autrement : avec quels moyens préserver les restes ridicules d'un empire englouti (Mayotte, la Nouvelle Calédonie...), préserver une force militaire digne d'un impérialisme et capable d'intervenir sur tous les terrains... quand on n'a qu'une « armée bonzaï » (un seul porte-avions non disponible en permanence quand il en faudrait deux, des sous-marins nucléaires mais une armée de Terre sous équipée en artillerie, manquant de munitions avec des explosifs produits à l'étranger, et l'absence d'outils de lutte adéquats contre les drones !).

Et pour cette force militaire, il faut un budget à la hauteur, l'endettement dût-il s'accroître.

De même, dans le cadre de la concurrence mondiale, industrielle et financière, il est indispensable de diminuer le poids des impôts, qui chagrinent tant les patrons, de diminuer le poids des salaires directs et des cotisations sociales (salaires indirects) qui font gémir les actionnaires, de multiplier les aides diverses que jamais ne refusent les entrepreneurs... la dette dût-elle croître sans fin.

Un impérialisme sur le recul

Aujourd'hui, la situation internationale de plus en plus tendue pousse à accroître les budgets militaires, à multiplier les entraves au marché mondial, et la bourgeoisie française le sait fort bien, qui vient de se faire expulser de son pré carré en Afrique !

Bayrou le dit lui-même explicitement : « *la planète ne tourne pas bien, la loi internationale est bafouée, les grands empires ont choisi d'imposer leur loi par la force:...* », évoquant successivement l'offensive russe contre l'Ukraine, la situation au Moyen-Orient, les droits de douanes imposés par les États-Unis.

Et la situation au sein de l'Union européenne l'inquiète également : « *L'Europe ne tourne pas bien non plus. Elle devrait parler d'une seule voix or elle est trop souvent divisée, chacun essayant de rechercher d'abord ses propres avantages* ».

77 milliards de cotisations volées aux salariés

Les cadeaux en tous genres offerts au patronat, aux actionnaires contribuent à la totalité du déficit de la Sécurité sociale d'une part et à l'essentiel du déficit du budget de l'État, les deux étant scandaleusement confondus dans un même ensemble appelé « prélèvements obligatoires » ou « budget public ».

Deux rapports distincts ont apporté un éclairage aveuglant et difficile à contester sur ces cadeaux.

Le premier est un rapport de la Cour des comptes diffusé le 26 mai 2025 et qui concerne les exonérations de cotisations sociales, exonérations inacceptables par principe (mais pas pour la Cour des comptes...) puisqu'elles constituent une partie du salaire des travailleurs.

Simplement, la Cour s'interroge sur l'ampleur de ces exonérations. Et elle donne des chiffres : en 2014, elles atteignaient déjà 20,9 milliards d'euros. Et en 2024, elles atteignaient 77,3 milliards.

À comparer au déficit de la « Sécu » : 15,3 milliards en 2024.

Certes, officiellement, le budget de l'État compense le manque à gagner de la Sécu, mais l'État ne respecte pas la promesse d'une compensation à 100 %. Il manque ainsi 5,5 milliards en 2024, soit le tiers du déficit.

En outre, ces compensations ne font que déplacer le problème : elles grèvent d'autant le budget de l'État, et nourrissent largement son déficit. Or ce budget est financé largement par les salariés (via par exemple la TVA) ; et c'est désormais au nom de la lutte contre les déficits que se mène l'offensive du gouvernement.

Enfin, il devient de plus en plus difficile de distinguer le budget de l'État (financé par l'impôt) de celui de la Sécu, construit par et pour les salariés (et leurs ayant droit) cf. l'encart annexe.

- « *Quoi qu'a dit ?* »
- « *A dit rin* »

(Jean Tardieu)

Attac et les exonérations de cotisations

C'est depuis une trentaine d'années que les gouvernements successifs ont engagé des mesures destinées à réduire ce que les patrons appellent « le coût du travail » (salaire net, avec les cotisations salariales - salaire brut- et avec les cotisations patronales : salaire super brut), lequel « coût » n'est en réalité qu'une partie de la valeur produite par les salariés, une autre partie (la plus-value) étant confisquée par l'employeur.

Objectif atteint : grâce aux 77,4 milliards volés aux travailleurs en 2024, ce « coût du travail » est désormais l'un des plus faibles parmi le pays membres de l'OCDE. Ce qui a une certaine importance alors que s'exacerbent les rivalités inter-impérialistes et que se multiplient les barrières tarifaires aux États-Unis.

Ces 77,4 milliards permettraient de mettre fin au déficit de la Sécu, de nettoyer sa dette, d'améliorer la protection sociale, notamment celle de l'assurance chômage, et en outre réduiraient massivement le déficit budgétaire de l'État. Mais pas question pour autant d'annuler ces exonérations car, à en croire M. Moscovici, « *un million d'emplois pourraient être perdus* ».

Donc, la Cour des comptes fait des propositions « raisonnables » : il faudrait juste réduire « un peu » l'ampleur du dispositif, par exemple, concernant les allocations familiales majorées, réduire le nombre de bénéficiaires.

Et Attac s'aligne sur cette prudence ! En deux lignes, il règle le problème : « *la majorité des aides publiques aux entreprises est constituée des niches fiscales et sociales. Ces dernières (...) représentent un manque à gagner annuel de 86 milliards d'euros* » pour la Sécu. « *La revue des niches que nous préconisons intègre donc nécessairement une revue (sic) des allègements de cotisations sociales* ».

Alors qu'il consacre quasi une page au projet de taxe Zucman, et presque deux pages à l'ISF et à diverses niches fiscales, Attac n'a quasi « rien » à dire au sujet des exonérations de cotisations sociales.

Difficile d'être plus « raisonnable »...

211 milliards de cadeaux aux entreprises en 2023

Le 8 juillet 2025, c'est un autre rapport tout aussi incontestable qui est publié : celui d'une commission d'enquête sénatoriale chiffrant l'aide aux grandes entreprises. Premier constat : l'incapacité du ministère de l'Économie et des finances de présenter un tableau synthétique de toutes ces aides et de leur efficacité.

La commission, stupéfaite, va tenter de débrouiller l'écheveau. Le constat scandalise et cristallise les critiques à l'égard de Macron et du gouvernement : à travers 2252 dispositifs d'aide différents, ce sont 211 milliards qui ont été distribués en 2023. Sont inclus bien sûr les exonérations de cotisations sociales, mais aussi des aides multiformes telles que subventions, allègements fiscaux,... et sans tenir compte des aides des collectivités territoriales et des aides européennes.

Mais ces aides sont jugées indispensables face à la concurrence internationale : « *si on regarde les pratiques autour de nous, aux États-Unis, en Chine, on ne peut pas dire que la France soutient plus ses entreprises que les autres* » juge le président de la commission dont l'objectif se résume à demander un tableau des aides...



Le document d'Attac mentionne rapidement (p.1) le rapport sénatorial, et consacre une pleine page à énumérer les mesures « injustes » fiscalement ayant nourri cette dette : « baisse des recettes », « baisse du taux des prélèvements obligatoires » (formule au demeurant détestable) baisses d'impôt pour les plus riches et les entreprises, suppression de l'ISF, prélèvement forfaitaire unique (ou flat-tax), baisse de l'impôt sur les sociétés de 33,3 % à 25 %, aides massives aux entreprises, CICE, allègement des cotisations sociales.

Mais que propose Attac face à ces mesures « injustes » ? Réformes et rénovation...

Un autre budget ?

Les propositions d'Attac, regroupées dans une dernière partie intitulée « *L'austérité n'est pas une fatalité, un autre budget est possible* » sont remarquablement limitées, chacune introduite par le terme de « réforme ».

Ainsi est-il proposé « *Une réforme du crédit d'impôt pour un emploi de salarié à domicile* », crédit qui permet à un particulier de se faire rembourser la moitié du salaire brut de ces employés (sachant que pour l'employeur de ces salariés, il y a exonérations de cotisations sociales). Cette niche fiscale explose : elle atteint 6,7 milliards.

Un rapport de la Cour des comptes (du 27 mars 2024) évalue même à 8,8 milliards en 2022 son coût total à travers 9 dispositifs différents, soit un financement par l'État de 9,4 euros pour chaque heure travaillée. On recense dans cette rubrique les activités les plus diverses : garde d'enfants, promenade d'animaux de compagnie, entretien du domicile, jardinage, cours à domicile, soins esthétiques, etc.

Ainsi que l'indique **Alternatives économiques** (25 juin 2025) « *Les services à la personne sont d'abord des services aux plus riches* ».

Une mesure « juste » serait sans doute de supprimer cette niche, et d'utiliser ces milliards pour créer par exemple des crèches publiques et des maternelles en nombre suffisant, des services effectivement gratuits d'aide aux personnes handicapées, etc.

Cela mériterait au moins discussion. Mais Attac préfère trancher pour une réforme abaissant le plafond annuel de la mesure à 3000 euros et permettant « *de dégager 1,750 milliard d'euros* ».

Sont aussi proposées une réforme du CIC et une réforme du mécénat d'entreprise (voir ci-joint).

Est aussi prévue par Attac une « Réforme » du « pacte Dutreil » concernant les transmissions d'héritage par l'instauration d'un plafond permettant de toucher les plus riches « *sans pénaliser les transmissions de PME* ».

Attac et les niches fiscales

Concernant le scandaleux crédit d'impôt recherche (CIR), Attac adopte la même démarche : « une réforme en profondeur » et non pas la suppression de ce crédit. Cette réforme dégagerait, selon Attac, 3 milliards à court terme « sur les 7,8 milliards que coûte le CIR ». Resterait donc pour les entreprises un cadeau de 4,8 milliards. Or cette niche est réputée fraudogène et inclut même le CIC (Crédit Impôt Collection) dont profitent les entreprises de haute couture pour leurs nouvelles collections, à hauteur de 29 millions.

« Réforme » encore en matière de mécénat d'entreprise, dont il s'agit seulement de faire « la révision », et non d'annuler. Avec cette réforme, Attac espère « dégager 500 millions d'euros ». Ce qu'Attac ne dit pas, c'est que le coût de cette niche fiscale a explosé, multiplié par 12 en 15 ans. Les dons déclarés par les entreprises ont atteint 2,65 milliards et le coût budgétaire de la niche atteindrait 1,5 milliard. L'exemple de la fondation d'entreprise Vuitton créée par LVMH et Bernard Arnault est illustratif : le coût de construction est estimé à 800 millions, et LVMH a perçu en 11 ans au moins 500 millions de crédit d'impôt. C'est de la haute couture fiscale, pour une publicité de premier plan. Au point que Bercy s'inquiète de cette niche et envisageait en juillet d'en raboter 500 millions.

D'autres mesures du même type sont proposées. C'est là, au sens propre, une sorte de néo-réformisme, un « réformisme » respectueux du Capital.

Le Parti socialiste propose d'ailleurs, pour 2026, « *un budget pour bâtir l'avenir* » incluant entre autres des réformes telles que « *réforme du crédit d'impôt recherche, niche "armateurs", et des niches fiscales peu efficaces (réforme du pacte Dutreil, recentrage du crédit d'impôt services à la personne, etc.)* » devant rapporter 4 milliards d'euros Mais la seule niche « armateurs » a coûté 3,8 milliards en 2025... une taxe selon le tonnage remplaçant l'impôt sur les sociétés.

La taxe Zucman : un projet qui fait grand bruit

Le même PS reprend également à son compte, comme le fait Attac, le projet de « taxe Zucman » : « *de 2 % sur les patrimoines de plus de 100 millions d'euros : 15 Md€* ».

Ce projet de la taxe promue par l'économiste Gabriel Zucman a suscité l'enthousiasme de nombre de manifestants et l'indignation de quelques grands patrons, dont B. Arnaud.

Il ne mérite pourtant ni ces applaudissements ni les cris indignés.

La mesure concerne les « ultra-riches » dont le patrimoine est supérieur à 100 millions d'euros, au maximum 1800 contribuables. Seraient soumis à cet impôt sur la fortune (IPF) les seuls contribuables dont la contribution fiscale totale (impôt sur le revenu, CSG, CRDS, contribution exceptionnelle sur les hauts revenus et impôt sur la fortune immobilière, IFI) demeure inférieure à 2 % de la valeur de leur patrimoine.

Au final, les évaluations concernant ce qu'apporterait cette taxe sont pour le moins diverses : selon Attac, qui ne tarit pas d'éloge et lui consacre quasi une pleine page, elle rapporterait « entre 15 et 25 milliards ».

D'autres, qui la critiquent, évaluent le gain à 5 Md. Zucman lui-même, dans le **Sunday Times**, propose d'élargir la cible aux « simples fortunés » voire aux « petits multimillionnaires » (sic).

Quelques autres mesures en apparence un peu plus vigoureuses accompagnent ce néo-réformisme.

C'est le cas de la flat tax, ou PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique), dont Attac réclame la suppression, au profit du retour à une imposition progressive des revenus financiers qui devrait rapporter 9 milliards.

Mais le PS aussi prône « *la suppression du PFU pour rétablir une fiscalité progressive des revenus du capital* ».

Et le 30 septembre, des medias expliquaient « *Le Premier ministre Sébastien Lecornu a ouvert la porte à une révision de cet impôt emblématique sur les revenus du capital dans le cadre du budget 2026* », par exemple en relevant « *le taux du prélèvement forfaitaire unique* », ce qui pourrait rapporter plus de 1 milliard d'euros.

Une orientation soucieuse des besoins du Capital

Sachant l'énormité des aides publiques aux entreprises, on pouvait imaginer qu'Attac ferait des propositions à la hauteur de l'enjeu. Que nenni !

Il reconnaît l'importance de la question : « *ces sommes pèsent lourdement dans les budgets publics, puisqu'elles représentent le premier budget de l'État* », mais se contente d'une proposition floue qui n'engage à rien : « *Il est souhaitable (sic) de réduire ces aides publiques, notamment en les encadrant et les conditionnant* ».

Il faut dire que la CGT reste elle-même dans le vague. Elle demande « *la remise à plat des 211 milliards d'aides publiques aux entreprises* ». Et non leur suppression.

Même pudeur d'Attac, on l'a vu, concernant les exonérations de cotisations sociales : il s'agit seulement de faire une « revue » des allègements de cotisations sociales.

Au moins le PS chiffre-t-il son projet. Il propose la « *Reconfiguration (sic) des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises* » dont il attend 2,9 Milliards d'euros de recettes nouvelles. On suppose que le reste des 77 milliards (soit 74,1 Mds de cadeau en exonérations) restera dans les mains du patronat...

Mais pour Attac, rien !

Si ce n'est que son texte se conclut sur ces mots : « *nous ne voulons pas nous serrer la ceinture : aux ultra-riches de faire des efforts !* ».

On doit en conclure que ce n'est pas aux autres « riches » de faire ces efforts : les gros bataillons de la bourgeoisie ne semblent donc pas menacés.

Mais au final, si pour Attac « *un autre budget est vital* », si il n'y a pas à se soucier de la dette, et si « *l'austérité n'est pas une fatalité* » on ne sait rien de la configuration générale de ce budget. Ni d'un éventuel déficit. Restera simplement à « *faire rouler la dette* »....

On n'en sait guère plus avec le club des 5. Tout au plus sait-on que la question sera réglée en « *retenant le contrôle de la finance* » et grâce à « *un pôle bancaire public* » qui « *pourra être un acheteur important et stable des titres de la dette* »... tout en respectant la BCE puisque ce pôle « *pourra avoir accès aux liquidités fournies par la BCE* ».

Il suffit d'y croire...

Répudier la dette

Dans le cadre du capitalisme, il n'y a guère de solution. Et la question de la dette ne peut être réglée que dans le cadre d'un combat d'ensemble pour l'expropriation des entreprises, des banques, du combat pour un État au service des travailleurs. L'exigence centrale est alors celle de l'annulation, de la répudiation de cette dette. Car la dette, comme l'écrit l'économiste Claude Serfati, « *c'est la corde au cou que nous met le capital financier* ».

L'économiste François Chesnais écrivait à juste titre : « *La répudiation de la dette publique est le principal, sinon le seul terrain que les militant·e·s doivent occuper* ».

Il précisait « *La dette est détenue par les banques, les sociétés d'assurance et les fonds de placement financier (les Hedge Funds)* ». /.

Entrer, comme le font tant d'économistes de gauche, dans la discussion de savoir si elle est trop élevée ou non, débattre de la manière de la gérer, c'est qu'ils le veuillent ou non la légitimer alors qu'elle n'est pas légitime.

Nous devons nous réapproprier le mot d'ordre de répudiation ou de dénonciation de la dette, de refus de la payer. C'était le mot d'ordre traditionnel du mouvement ouvrier. La dénonciation au cours de la révolution d'Octobre de la dette contractée par l'État tsariste.

La défense de ce mot d'ordre devrait évidemment s'accompagner de celui revendiquant une appropriation publique et sociale complète du système de crédit. »³

Sur cette perspective, il est possible de mobiliser pour des revendications transitoires, sur l'axe suivant : cette dette n'est pas la nôtre, ce n'est pas aux travailleurs de la payer.

La première concrétisation, c'est d'exiger la fin des exonérations de cotisations sociales, et la répudiation de la dette de la Sécurité sociale.

Affirmer aussi que chaque revendication des travailleurs, de la jeunesse, est légitime, quel que soit le niveau de la dette.

Le 10 novembre 2025

³ <https://amitie-entre-les-peuples.org/La dette de la Grèce quel mot d->